Communiqué de presse de BirdLife Suisse du 5 juillet 2023

Chasser des animaux menacés : une anomalie qui perdure dans le canton de Vaud

**Le règlement sur la chasse pour la période 2023-2024 a été présenté le 30 juin dernier par le département de la jeunesse, de l’environnement et de la sécurité du canton de Vaud. S’il apporte quelques améliorations, il rate néanmoins sa cible en n’accordant pas une nécessaire protection à un oiseau qui en a pourtant un besoin urgent : la bécasse des bois.**

La chasse tant en Suisse que dans le canton de Vaud n’est certes pas la première cause de mortalité des espèces d’oiseaux et de mammifères en danger. Le manque d’habitats et leur dégradation, les dérangements et le réchauffement climatique pour certaines espèces représentent les facteurs-clés. Mais poursuivre la chasse de loisirs d’espèces menacées est totalement anachronique aujourd’hui. « C’est un peu comme si l’on n’interdisait pas l’alcool au volant parce que cette cause ne vient pas en tête du nombre de victimes de la circulation routière » compare François Turrian, directeur romand de BirdLife Suisse.

En ce sens, le nouveau règlement de la chasse présenté le 30 juin dernier par le Département de la jeunesse, de l’environnement et de la sécurité, rate en partie sa cible. Certes des améliorations ont été apportées (retrait du plan de chasse du tétras-lyre et du lièvre variable) mais la chasse du lièvre brun et surtout de la bécasse restera possible pour la prochaine saison. Incohérent !

Pour BirdLife, le principe qui doit prévaloir est simple : un oiseau ou un mammifère menacé ne devrait plus être chassé. Cette ligne éthique de conduite a l’avantage d’être facilement comprise par la population et de reposer sur des bases établies : les listes rouges des espèces menacées au plan national, périodiquement actualisées. Pour des espèces en danger ou sur la liste d’alerte, le tir d’individus renforce le péril. C’est notamment le cas pour la bécasse, dont les dernières populations nicheuses sont sous forte pression et qui sont encore victimes de tirs dans sept cantons. Une étude fédérale avait confirmé que les oiseaux de la population nicheuse restaient sur leurs sites de nidification bien après le début de l’ouverture de la chasse.

BirdLife demande aussi cette adaptation au plan fédéral. Lors de la prochaine révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages LChP, ces anomalies doivent être corrigées pour ne pas laisser les cantons devoir prendre des mesures en ordre dispersé.

**Informations complémentaires**

François Turrian, directeur romand de BirdLife Suisse, tél. 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

# Ensemble pour la biodiversité – du niveau local au niveau mondial

BirdLife Suisse s'engage avec compétence et passion pour la nature. Avec 69 000 membres, 430 sections locales et ses associations cantonales, l’organisation fait partie de BirdLife International, le plus grand réseau de conservation de la nature au monde avec des organisations partenaires dans 115 pays. BirdLife s'investit ainsi du niveau local au niveau mondial.

Avec nos membres, nous nous engageons en faveur de la biodiversité. Nous conduisons de nombreux projets de conservation pour les espèces menacées et leurs habitats, de la chevêche d’Athéna à l’infrastructure écologique. Avec les centres-nature BirdLife, nos publications et un large éventail de cours, nous sommes les ambassadeurs de la nature auprès du public et motivons les gens à la protéger.

Vous aussi, soyez de la partie ! Informez-vous et participez au réseau BirdLife : www.birdlife.ch

BirdLife Suisse vous remercie de votre intérêt et de votre soutien.